Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée : SIAAP
Site de : Seine Aval

Activités du site :

Production de GPI	
Manipulation de GPI	X
Transport de GPI	
Stockage, logistique	X
Recyclage	
Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Date : 13/01/2026
Auditeur : Catherine Viale
N° affaire : 42317565
Durée de l'audit : 1,5 j
Audit sur site : 1 j

Contexte de l'organisme :

Généralités : Usine de traitement des eaux usées urbaines et des boues de la région parisienne gérée par le SIAAP (Service public de l'assainissement francilien)
Capacité de traitement : 1 479 413 m3/j - surface occupée : 580 ha - site SEVESO SH - effectifs : 840 postes

Activités / risques de pertes de GPI : filière de traitement biologique à base de filtration sur billes de Biostyrène (billes de polystyrène expansé d'environ 4mm de diamètre)

Contexte de la démarche de prévention des pertes de GPI : A ce jour aucun rejet accidentel dans l'environnement n'a été porté à la connaissance de l'auditrice sur Seine Aval.
La démarche consiste en la formalisation et le renforcement des procédures existantes en matière de prévention, de surveillance et de confinement des billes de Biostyrène.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/…ou autre : ISO50001

Taille des granulés plastiques présents sur le site : entre 4 et 4,5mm (sur base de FDS Biostyrène présente sur le site)

		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités…)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1 - EQUIPEMENTS							
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable					OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Améliorable					
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme					
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme					
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme					
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Améliorable					
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme					

2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme					
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme					
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme					
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme					
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Améliorable					
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le **personnel** et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Améliorable					
3.1	Le personnel et **les tiers intervenant sur le site** sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Améliorable					
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Non conforme					NON

Conclusions de l'audit : L'identification des risques de dispersion des GPI dans l'environnement a été faite sérieusement. Elle révèle que les zones et occasions de dispertions sont extrèmement limitées sur le site.
Les équipements en place pour la prévention et le confinement des billes de Biostyrène sont déjà mis en oeuvre et permettent leur maitrise, moyennant quelques améliorations proposées dans ce rapport.
L'état des équipements et la propreté des zones auditées sont à saluer compte tenu de l'activité (unités de pré-dénitrification et de nitrification d'eaux usées, circuits d'eaux et de matériaux , baches à eaux sales, zone de curage, sortie canal C5).
Aucun GPI n'a été observé pendant l'audit en dehors des équipements fermés dans lesquels ils sont censés être utilisés et retenus.
Les formations et sensibilisation déjà réalisées sont jugées efficaces sur entretiens avec les agents, techniciens et responsables de Services audités et observations lors de la visite.
Tous les feux sont au vert pour finaliser les actions en cours et s'assurer du confinement des pertes de GPI potentielles sur le site.

NB : Il est rappelé que cet audit arrivait trop tôt pour pouvoir "évaluer" la conformité des contrôles internes exigés par le decret, étant donné que la démarche est en cours de déploiement depuis moins de 6 mois. Mais le plan d'actions présenté devrait permettre de répondre à cette exigence dès mars 2026.

AVIS **FAVORABLE**

supprimer la mention inutile